FLASH INFO

N°15

23 novembre 2026

Attachés : des améliorations obtenues pour 2027 !



INTRODUCTION

Lors du groupe de travail Attractivité, carrière et rémunération du 16 octobre 2026, SRH a présenté les modifications statutaires du corps des attachés et le relèvement des taux pro-pro pour les trois catégories, mesures visant à améliorer l'attractivité de la Fonction Publique et de notre ministère.

Ces modifications conduisent notamment à faciliter l'accès au grade d'attaché principal, et suppriment également le contingentement à la Hors classe.

PROMOTION AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL

L'évolution réglementaire porte sur le relèvement du taux de promotion (ratio promus / promouvables) qui était bloqué à 7 % depuis 2015.

Ce taux de promotion passera à :

- 10 % à compter du 1er janvier 2027,
- 12 % pour 2028 et 2029.

En 2026, 56 agents ont accédé au grade d'attaché principal : 39 par l'examen professionnel et 17 par la promotion au choix.
Les projections effectuées par SRH permettent d'envisager :

- 81 avancements au titre de 2027, soit 57 par l'examen professionnel et 24 par la promotion au choix,
- 98 avancements pour 2028 et pour 2029.

PROMOTION AU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE

Jusqu'à présent, la progression vers le grade d'attaché Hors classe était contingentée à 10 % des effectifs du corps et réservée uniquement aux agents ayant exercé certaines fonctions ou occupé certains emplois, système qui n'a permis que 20 promotions au titre de 2026.

A partir de 2027, les promotions à la Hors classe s'appliqueront à la totalité des agents éligibles (les « promouvables ») au 31 décembre de l'année précédente, ayant 8 ans d'ancienneté dans le grade d'attaché principal, ce qui conduira à une augmentation significative du nombre de promotions.

Ce décontingentement des effectifs du grade et la mise en place d'un taux de promotion de 8 % pour l'année 2027 devraient conduire à 58 promotions, soit près de trois fois le nombre de promotions de 2026.

Avec un taux porté à 10 % en 2028 et 2029, ce sont 74 agents qui pourraient être alors promus chaque année.

LE POINT DE VUE DE L'UNSA-Cefi

Il était grand temps que l'Administration se penche sur la carrière des attachés.
Malgré le décret n° 2017-722 du 2 mai 2017 qui met en œuvre l'un des objectifs du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) de permettre à chaque fonctionnaire de dérouler une carrière sur au moins deux grades, de nombreux attachés partent à la retraite sans avoir pu accéder au 2ème grade.

Nous souhaitons que ces améliorations permettent enfin à un grand nombre de nos collègues de progresser dans leur carrière.

L'UNSA va continuer à demander la revalorisation des grilles indiciaires du corps des attachés et la suppression du contingentement pour l'accès à l'Echelon Spécial de la Hors classe.

Retrouvez nos informations sur notre site

SCANNEZ-MOI



UNSA-Cefi
Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédoc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92
Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr